

LE SÉNAT

Le mercredi 4 mai 1977

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SCIENCES

LE LIBRE USAGE DES CYCLAMATES—QUESTION

Le sénateur Smith (Colchester): Honorables sénateurs, j'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat me dise si le gouvernement est d'avis qu'aucun des ministères n'aurait dû restreindre dans le passé l'usage de substances appelées cyclamates?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, il serait peut-être bon de faire une déclaration au Sénat à cet égard. Je n'ai pas les connaissances scientifiques voulues pour exprimer une opinion qui vaille grand-chose. Mais je me chargerai volontiers de faire préparer une déclaration sur la position du gouvernement à ce sujet.

Le sénateur Smith (Colchester): Je remercie le leader du gouvernement au Sénat. Je n'oserais pas lui demander s'il se juge avec autant de sévérité sur d'autres questions, qu'il se juge en la matière.

Le sénateur Perrault: J'apprécie votre conseil à cet égard, sénateur Smith.

Le sénateur Flynn: C'est une question.

Le sénateur Perrault: On tiendra bon compte de vos idées.

L'UNITÉ NATIONALE

PROPOSITION DE DÉBAT—QUESTION

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement s'il envisage la tenue d'un débat sur l'unité nationale au Sénat, en même temps qu'à la Chambre des communes, si celle-ci décide d'en avoir un.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, on prévoit que nous aurons un débat sur cette question. Quant à savoir s'il aura lieu en même temps qu'à la Chambre des communes, c'est un point que nous étudions actuellement.

Le sénateur Flynn: Notre rôle au Sénat étant d'introduire la réflexion dans le débat, le leader n'est-il pas d'avis qu'il serait préférable que nous tenions le nôtre après; nous pourrions ainsi corriger certaines exagérations, erreurs ou omissions de l'autre endroit.

[Français]

Le sénateur Bosa: Honorables sénateurs, je désire adresser une question au chef du Sénat.

[Traduction]

A titre de président du Conseil consultatif canadien en matière de multiculturalisme, j'estime que l'unité nationale

constitue l'un des objectifs les moins discutables que nous ayons à poursuivre, et j'aimerais que le leader du gouvernement nous dise de façon plus précise quand le Sénat pourrait aborder ce très important sujet.

Le sénateur Perrault: Tout ce que je puis dire, c'est que de nombreuses réunions et des consultations groupant des membres du Sénat et de l'autre endroit et le leader du gouvernement au Sénat se sont tenues afin d'examiner toute cette question de l'unité nationale et de voir de quelle façon le Sénat et les membres de l'autre endroit pourraient contribuer efficacement à cerner l'opinion des Canadiens à ce sujet et tâcher de favoriser l'unité nationale.

Les honorables sénateurs le savent sans doute, un certain nombre de sénateurs sont favorables à la création d'un comité spécial du Sénat sur le sujet, ou sur les aspirations régionales. En effet, comme je l'ai dit l'autre jour, le leader de l'opposition a apporté une très utile contribution en prodiguant avis et conseils à cet égard. Certains sont par ailleurs d'avis qu'un comité mixte de la Chambre et du Sénat pourrait faire une étude plus efficace sur l'unité nationale et les questions connexes.

● (1410)

Ces discussions se poursuivent toujours, et j'espère que d'ici quelques jours il me sera possible de faire une déclaration à ce sujet au Sénat. Il se peut en effet que le Sénat soit saisi d'une résolution, ou que la Chambre et le Sénat soient conjointement saisis d'une même résolution touchant les mesures à prendre à cet égard.

[Français]

Le sénateur Asselin: Une question supplémentaire à celle que vient de poser mon honorable ami.

L'honorable leader du gouvernement est-il au courant que, en 1970-71, il y a eu un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié les changements possibles sur le plan de la Constitution; que ce comité a parcouru le Canada pendant presque un an. Ce comité, comme je viens de le dire, était composé de sénateurs et de députés. Ce comité a fait rapport à la Chambre des communes, et ce comité a fait des propositions intéressantes sur le plan constitutionnel. Je me demande pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas étudié ce rapport ou fait étudier ce rapport par la Chambre des communes et le Sénat, et pourquoi a-t-on laissé sur les tablettes ce rapport extrêmement important, alors qu'aujourd'hui on doit revenir à la même formule, avoir un comité du Sénat et de la Chambre des communes qui ferait le même travail. Alors, le travail a été fait en 1971 et le rapport déposé en 1972, et laissé sur les tablettes, et le gouvernement du Canada n'en a pas tenu compte du tout.